

DELIBERE

Article 1 : Approuve le résultat annuel d'exploitation de la SEMAG 92 arrêté au 31 décembre 2022 concernant l'opération lotissement artisanal 94 avenue du Vieux Chemin de Saint-Denis à Gennevilliers.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 05/07/2023

Affiché le 06/07/2023

Exécutoire le 06/07/2023

Le Maire
Patrice LECLERC



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal line.

Signé électroniquement le
Le 3 juillet 2023